

CONDITIONS GENERALES

Week end à Copenhague

Article 1 Conditions générales d'accès

L'APBnF organise un voyage qui s'adresse à ses adhérents.

Les personnes désirant bénéficier de ce voyage doivent obligatoirement avoir réglé leur adhésion annuelle 2026 avant ou au plus tard au moment de l'inscription.

Un adhérent peut être accompagné d'une seule personne de son choix, âgée de 18 ans ou plus. L'accompagnant devra s'acquitter de 20 euros de frais de dossier.

Conditions de participation (dans l'ordre) :

- 1/ Priorité aux personnes n'ayant pas participer au dernier voyage à Naples avec l'APBnF .
- 2/ Si le nombre de demandes est trop important, nous procéderons à un tirage au sort.

Article 2 Inscription

Le dossier d'inscription doit être remis **uniquement aux permanences, de 12h15 à 14h00 les mardi 10, mardi 17 et jeudi 19 février 2026** (site François Mitterrand).

La date limite du dépôt d'inscription est le **19 février 2026**.

Les adhérents retraités ou travaillant sur les autres sites de la BnF pourront l'envoyer par courrier ou prendre rendez-vous auprès de Aïcha Ben Taleb **avant le 19 février 2026**.

Le paiement global du voyage devra être remis lors du dépôt du dossier.

La possibilité de régler en plusieurs fois par chèque (à l'ordre de l'APBnF) est offerte à l'adhérent.

- Février acompte de : 160€
- Mars : 160€
- Avril : 150€

Les chèques seront encaissés les derniers mercredis de chaque mois.

L'adhérent a également la possibilité de régler son séjour par Chèques-Vacances.

Ceux-ci devront être obligatoirement au nom de l'adhérent.

Il sera demandé à l'adhérent d'apporter lors de son dépôt de dossier d'inscription, **les photocopies de tous ses Chèques-Vacances**.

Article 3 Sélection des dossiers

Un mail de confirmation ou de refus sera envoyé à partir du 26 février.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères énoncés dans l'article 5 des formalités, sera écarté. L'adhérent a la possibilité de se rétracter sans frais entre les dates du dépôt du dossier et la date limite de clôture.

Après le 26 février, les chèques d'acompte des adhérents retenus seront encaissés et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Le nombre d'adhérents inscrits ne pourra être supérieur à 34.

Article 4 Annulation de séjour

Toute annulation devra être notifiée par écrit (mail ou lettre), la date de réception valant date d'annulation. Des frais d'annulation seront systématiquement retenus pour quelque cause que ce soit (y compris grève, rapatriement médical, etc.).

- De la réservation à 121 jours du départ : Pénalité de 25 % du prix total du voyage.**
- De 120 à 90 jours avant le départ: Pénalité de 50 % du prix total du voyage.**
- A moins de 90 jours du départ : Pénalité de 100 % du prix total du voyage.**

Abandon du séjour

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni aucun remboursement s'il abrège ou interrompt le séjour

Si du fait des dites annulations, le nombre de participants était inférieur au minimum prévu, une augmentation du prix du forfait par personne sera appliquée. En effet **le prix du séjour peut varier en fonction du nombre d'inscrits.**

CONDITIONS GENERALES

Week end Copenhague

Article 5 Formalités

Les noms et prénoms communiqués par les adhérents à l'APBnF doivent **impérativement être identiques à ceux figurant sur le passeport /carte d'identité utilisé pour le voyage. Il est obligatoire que la carte d'identité et le passeport soient en cours de validité à la date retour du séjour.**

L'APBnF se réserve la possibilité de facturer aux adhérents les éventuels changement de nom ou de répartition intervenant à moins de 30 jours du départ.

Au moment du dépôt du dossier il faudra fournir les pièces suivantes :

- **Photocopie du passeport/carte d'identité de l'adhérent et de l'accompagnant**
Document en cours de validité à la date retour du séjour.
- **Copie des conditions générales signée**
- **Le bulletin d'inscription dûment rempli**
- **Le paiement global (voir article 2)**

Les ressortissants étrangers devront s'assurer auprès du consulat ou de l'ambassade concerné des formalités indispensables à leur entrée dans ce pays, ainsi que celle nécessaires à leur retour sur le territoire français.

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations régulièrement mises à jour, figurant sur le site du Ministère des Affaires Etrangères

(<http://www.diplomatie.gouv.fr>)

Vous pouvez également consulter le site suivant : www.sante.gouv.fr

Date :

Signature :